



Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation

Commission de concertation stagiaires - opérateurs de formation

Thématiques abordées en 2007-2008, suivi et *Recommandations*

◆ **accueil** projet : mise en place par la Commission de concertation d'ateliers interactifs pour les nouveaux signataires de la Charte sur les thématiques de la Charte et en particulier l'accueil. (fin 2008)

Le coin accueil enfants du CEFO est perçu positivement ; un accueil encadré des jeunes enfants des demandeurs d'emploi ayant un entretien dans le bâtiment du quai banning serait un plus.

◆ **illettrisme** : au CEFO et au FOREM prévoir des pictogrammes en haut de la documentation sur les secteurs ainsi qu'au niveau des offres d'emploi pour faciliter le coup d'œil de tous, bons ou moins bons lecteurs.

Trois stagiaires de Lire et Ecrire sont impliqués dans la Commission de concertation

◆ **proximité** Privilégier les structures de proximité comme les maisons de l'emploi

Deux stagiaires de la Commission de concertation ont été conviés à l'inauguration du relais Emploi de Droixhe.

◆ **accès des personnes handicapées** Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir accéder aux mêmes services que tous.

Réserver un emplacement du CEFO pour les entretiens avec les personnes ne pouvant accéder aux Étages de FOREM conseil

◆ **accompagnement et suivi des demandeurs d'emploi en formation :**

Accompagnement psychosocial généralisé, dans la formation qualifiante en particulier. Neutralité du suivi.

◆ **suivi post formation** Introduire une clause de suivi dans les contrats de formation, organiser une réunion de suivi post-formation.

Ces recommandations 2006-2007 restent d'actualité

◆ **refus d'entrée en formation** Une réponse motivée doit être fournie, pour que la personne puisse identifier ses points faibles et ses points forts pour la poursuite de son parcours. Droit à la consultation de son dossier.

Dans la communication vers le stagiaire, distinguer deux cas de figure : la personne ne remplit pas les conditions (préciser lesquelles et quand elle pourrait se représenter) ou la personne remplit les conditions, mais ne peut être admise par manque de place, auquel cas elle pourrait se

représenter sans passer tout le processus de sélection.

◆ les personnes + de 50 ans *Revoir les critères de financement et / ou d'évaluation des opérateurs pour éviter la discrimination des plus de 50 ans.*

La CCSR dans son plan d'action 2008 a inclus l'objectif "veiller à l'accès et à la formation et à l'emploi des plus de 45 ans". La première étape est de collecter diverses données sur les plus de 45 ans dans l'emploi.

◆ séance d'information sur la Charte dans les centres

La séance d'information sur le dispositif d'écoute et de participation a plus d'impact lorsqu'elle est intégrée dans un module de formation (citoyenneté ou vie sociale par exemple) et lorsqu'elle fait l'objet d'une introduction et d'un suivi par les formateurs.